



Donation en vue de créer une fondation rup

Par **Mille_Anna**, le **28/01/2010** à **08:02**

Bonjour,

Il s'agit de la proposition d'une personne phisyque de nationalité française vivant à l'étranger, qui au seuil de la fin de sa vie, souhaite faire une donation en vue de créer une Fondation RUP à caractér international. Cette donation sera versé selon ses dires à une personne qui accepte de s'investire dans ce travail d'organiser et travailler pour les plus demunis de la société, personne totalement inconnue auparavant ,

Ma question est :

Quelle sont les démarches à faire et Comment cela peut se réaliser en toute légalité en sachant que le donateur n'a pas des heritiers à qui faire profiter de son argent,
MERCI